

## **Jeu concours sans obligation d'achat « Francilien, votre nouveau train bientôt sur la ligne J »**

### **1- L'objectif**

La région SNCF de Paris Saint-Lazare, de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), établissement public à caractère commercial dont le siège social est situé au 2 place aux Étoiles - CS 70001 - 93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX, (numéro au registre du commerce : 55204944704495) et représentée par le pôle communication de la direction des lignes Transilien L,A,J, organise, du 4 au 18 avril 2014, un jeu-concours sans obligation d'achat sous le titre « Francilien, votre nouveau train sur la ligne J ». Ce jeu se fera sur le blog de la ligne J [www.maligneJ.transilien.com](http://www.maligneJ.transilien.com)

L'objectif étant d'accompagner, sous un angle ludique, l'arrivée des premières rames en circulation commerciale sur la ligne J. Dans ce cadre, nous organisons via le blog de la Ligne J un jeu concours visant à informer les voyageurs de la ligne que nous offrons la possibilité de gagner un voyage cabine dans ce nouveau train et 20 clés USB Francilien.

### **2- Le thème et les questions du concours**

Les voyageurs seront informés via la distribution d'un dépliant dans les gares le 4 avril 2014. Cette distribution doit se dérouler dans les gares suivantes : Bois Colombes, Colombes, Le Stade, Argenteuil, Val d'Argenteuil, Sannois, Cormeilles en Parisis, La Frette Montigny, Herblay, Conflans Ste Honorine, Eragny Neuville, Saint Ouen l'Aumône - quartier de l'église, Ermont Eaubonne, Pontoise et Asnières sur Seine.

Le concours sera également annoncé sur la page de la ligne J du site [transilien.com](http://transilien.com). Le jeu est ouvert uniquement aux personnes majeures résidant en France.

### **QUIZ FRANCILIEN - BLOG J**

- Quelle est la date du début des circulations quotidiennes (hors week-ends) du Francilien sur la ligne J ?
- Quels sont les 2 axes de la ligne J sur lesquels circuleront les trains Francilien à partir de cette date ?
- En moyenne, de quel % sera réduite la consommation électrique par rapport aux trains plus anciens ?
- Combien de gares desservira le Francilien sur la ligne J à partir de sa mise en circulation ?
- Citez une des particularités du Francilien sur les lignes J et L par rapport au Francilien des autres lignes en Île-de-France ?

### 3- réponses

Seules seront tirées au sort les personnes ayant apporté la bonne réponse aux 5 questions dans la durée fixée pour ce jeu.

### 4- Durée du concours

Ce concours se déroulera du vendredi 4 au 18 avril 2014.  
Aucune réponse ne sera validée et prise en compte après le 18 avril 2014.

### 5- Tirage au sort :

Il sera procédé à un tirage au sort le 22 avril 2014, parmi les joueurs qui ont fournis la bonne réponse aux 5 questions, dans le délai imparti.  
Le 1<sup>er</sup> gagnant sera retenu pour le voyage en cabine et les 20 suivants gagneront des Clés USB Francilien

### 6- Le lot et remise du lot

1<sup>er</sup> lot : Un voyage cabine dans ce nouveau train  
Du 2<sup>ème</sup> aux 20<sup>ème</sup> lots : Clés USB Francilien, (valeur 8,90€ HT)

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la direction des lignes Transilien L, A, J à utiliser leurs noms, prénoms et image pour toute communication réalisée autour de cet événement, notamment en ce qui concerne la remise des prix, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Les gagnants ne pourront ni solliciter la contre valeur en espèce de leur prix, ni changer de lot. Les gagnants seront avertis par mail. Le lot voyage cabine à bord du Francilien sera utilisable sur un parcours de la ligne J.

Le gagnant sera informé par mail.

Ce mail contiendra toutes les informations utiles qui lui permettront d'organiser avec l'Etablissement Traction de l'Ouest Francilien, les détails pratiques du voyage en cabine à bord du nouveau train le Francilien.

Les autres lots seront remis aux gagnants par courrier ou en main propre en fonction de leur choix.

### 7- Responsabilité

7.1 La SNCF ne pourrait être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou annulé.

7.2 La SNCF n'encourt aucune responsabilité en cas de modification du présent règlement, cette modification pouvant intervenir à tout moment sous forme d'un avenant.

7.3 La SNCF ne saurait être déclarée responsable pour tous les vices affectant les lots attribués.

## **8- Acceptation du règlement**

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

## **9- Données personnelles**

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront exercer leur demande à l'adresse suivante : SNCF PROXIMITÉS - TRANSILIE SNCF - DIRECTION DES LIGNES TRANSILIE L, A, J Pôle communication - 13, rue d'Amsterdam 75008 PARIS

## **10-Remboursement**

Tout participant au jeu sur Internet, peut obtenir sur demande le remboursement sur une base forfaitaire des frais de connexion Internet engagés correspondant : à la consultation du règlement et/ou au temps de participation au jeu sur la base d'une connexion Internet de 3 minutes au tarif réduit soit 0,15 Euros sur présentation d'un justificatif du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion. Remboursement du timbre (tarif lent en vigueur) nécessaire à l'envoi sur simple demande.

Ces demandes de remboursement doivent être effectuées au plus tard le 18 avril à l'adresse du jeu SNCF PROXIMITÉS - TRANSILIE SNCF - DIRECTION DES LIGNES TRANSILIE L, A, J Pôle communication - 13, rue d'Amsterdam 75008 PARIS. .Le remboursement sera limité à un remboursement par Participant (même nom, même adresse, même RIB).

## **11-Dépôt et consultation du règlement**

Le règlement complet du concours est déposé en l'étude Maître Bruno Gabin, Huissier de Justice, 2 Rue de Lyon, 75012 Paris.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par mail en s'adressant à [malignej@sncf.fr](mailto:malignej@sncf.fr)

